lanney ; M. Galesloot, romance de l'Etoile du Nord, Meyerbeer ; Mlle Marie Tayau, Souvenir de Faust, Vieuxtemps ; M. Guillot, l'Océan, monologue, Nadaud ; M. Anthoni, Morceau de concert, Demerssmann ; Mlle Dyna Beumer, air des Noces de Jeanette, V. Massé ; Mlle Marie Tayau, A. Cavatine, Raff ; B. Mouvement perpétuel, Paganini ; M. Vandezanden, Faust, cavatine, Gounod ; M. Guillot, En villégiature, scène comique, Cressonnois.

DEUXIÈME PARTIE. — MM. Vandezanden et Galesloot, duo de la Favorite, Donizetti ; M. Anthoni, Marie Stuart, Pratten ; Mlle Dyna Beumer, idylle, Haydn ; M. Guillot, l'Epingle sur la manche, monologue, Nadaud ; M. Galesloot, Air de Galathée (Pygmallon), V. Massé ; Mlle Marie Tayau, trois variations sur une mélodie de Schubert, I. Thema, II. Duette, III. Vocalita, IV Flauto. Wieniarrsky ; M. Vandezanden, Le Songe d'une nuit d'été, Amb. Thomas ; Mlle Dyna Beumer, Variations de Proch ; M. Guillot, Le père Labèche, scène comique, Neuville.

N. B. — En raison de la longueur du programme, l'entr'acte ne sera que de dix minutes.

Ce Concert est réservé aux Membres honoraires, qui y seront seuls admis. Les personnes qui désireraient souscrire, devront s'adresser à l'avance chez le sergent major de la *Grande-Harmonie*. (M. Gustave Hoffmann, rue de Sébastopol, 49), ou au contrôle au moment du Concert.

Les conditions de l'abonnement sont de dix francs par an pour une personne seule, et de vingt francs pour une famille.

La durée de l'engagement est de six années.

Les portes de l'Hippodrome ne seront pas ouvertes avant 6 h. 1/4.

Les Membres honoraires, qui, par erreur, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, peuvent se présenter au Concert : leur qualité sera facilement reconnue.

UNE SÉANCE DE MAGNÉTISME. — Comme nous l'avons déjà dit, c'est demain, dimanche, à sept heures du soir, que M. J.-B. Glorieux l'aéronaute roubaisien, donnera une intéressante séance de magnétisme à l'Hippodrome.

Cette soirée aura une partie musicale qui sera donnée par la *Concordia* et quelques artistes choisis.

Les prix d'entrée sont fixés à 3 fr., 2 50, 2, 1 50, 1 et 50 centimes.

UN HANGAR, situé dans la rue St-Louis, derrière l'estaminet du « Bon Compagnon », menaçait depuis quelque temps de s'écrouler, et présentait un danger permanent pour les nombreux enfants qui jouaient là journellement.

Il a été renversé hier par la tempête, heureusement sans atteindre personne.

Il reste encore un pan de muraille, qui menace ruine. A l'autorité d'aviser sans retard.

UN HOMME DISPARU. — Le 30 janvier dernier, un cordonnier nommé Henri Raubine, demeurant « Aux Ballons, » avait quitté sa maison, vers six heures du soir, pour se rendre chez un de ses amis, cabaretier au Pile, à Roubaix. Raubine ramenait chez ce dernier un chien qui lui avait été confié pendant quelques semaines.

Vers huit heures du soir, le cabaretier du Pile vit entrer chez lui le chien, seul, complètement mouillé, et paraissant être sorti depuis peu de l'eau.

Depuis ce jour, on n'a pas encore eu de nouvelles de Raubine.

On croit qu'il sera tombé accidentellement dans le canal.

UN DOIGT ENLEVÉ. — Une jeune fille de la rue des Anges, nommée Clémence Deryck, travaillant chez M. Charles Delerue, retordeur, rue de la Fosse-aux-Chênes, vient d'être victime de son imprudence dans cet établissement.

Elle voulait s'occuper d'un métier placé près du sien, et l'index de sa main droite a été pris dans les engrenages.

M. le docteur Bayart a opéré l'amputation du doigt.

POUR LA FRONTIÈRE. — La police a arrêté un ouvrier nommé Pierre Debruyne, âgé de 26 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — Une maison de commission demande les fabricants du tissus élastique à côtes pour Jerseys et les fabricants de jaquettes Jerseys. S'adresser au *Courrier* n° 483. — MM. Levy frères, rue Maubeuge, 5, voir M. Jacques Lévy, qui part au Para avec collections de tissus et toutes sortes d'articles. — M. Hobstein, 63, rue de Bonly, a des ordres en articles tissus, lingerie, modes, etc. — MM. Caillet et Cie, 23, rue Hauteville, ont des ordres en tissus et lingerie. — MM. Castanou et Menendez, 68, faubourg Poissonnière : voir M. Geles, qui a des articles en tissus et divers. — M. Chandler, 14, rue St-Marc, a un acheteur en nouveautés confections et divers articles fantaisies pour dames.

M. A. Carvalho, 30, rue de l'Echiquier, achète tissus légers et nouveauté fantaisie pour dames. — M. Soares-Bécas, 8 bis, rue Martel, achète tissus et divers fantaisie. — M. Leroy, 42, rue de la Chaussée-d'Antin prendra commissions jusqu'au 15 février prochain, de tissus mérinos et cachemire, écrus ou teints, conditions exceptionnelles de bon marché. — M. Guibert, 17, rue Paul-Lelong, a un acheteur en tissus et divers fantaisies. — M. Robert, rue de l'Echiquier, 22, a un acheteur tissus, soieries, broderies et nouveautés diverses, pour été. — MM. Gagelin et Delafon, 23, Faubourg-Poissonnière, a une dame pour les tissus soieries et divers fantaisies nouveautés pour dames. — Mme Crouse, de Buenos-Ayres, achète lingerie et tissus, Hôtel de France et Champagne, rue Montmartre.

Un groupe d'ouvriers moleleurs, mécaniciens, tourneurs, forgerons et ébarbeurs invitent leurs collègues de Roubaix à se rendre à la réunion préparatoire qui aura lieu, le dimanche 4 février, à 4 heures précises, à l'estaminet du « Chapeau Rouge », rue de l'Ommelet 154; afin de s'entendre pour la formation d'une caisse de secours mutuels, pour venir en aide à ceux que le malheur atteindrait.

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment de Roubaix. — Lundi 5 février, à 7 heures du soir, réunion mensuelle de tous les adhérents, au siège social, estaminet de la Ville-de-Strasbourg, rue Nain.

TOURCOING

LES VOTES DE M. D. DEBUCHY. — Dans la séance du jeudi 1er février, M. D. Debuchy a voté : 1° Contre le passage à la discussion des articles du projet de loi et des propositions concernant la situation des membres des familles qui ont régné en France. — 2° Contre l'article premier du contre-projet de M. Floquet, repris par M. Madier de Montjau. — 3° Contre l'ensemble de l'article 1er du projet de loi. — 4° Contre l'ensemble du projet de loi.

LES RESTES DU MALHEUREUX STOCK. — Le corps du malheureux Louis Napoléon Stock, décédé à Paris, le 1er courant, est arrivé en gare de Tourcoing ce matin, à 5 heures 40.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à trois heures, à la paroisse de la Croix-Rouge.

PAUVRE FEMME — Nous annoncions hier la mort du douanier Stock, écrasé par un train dans un service d'escorte qu'il faisait à la gare de la Chapelle, à Paris.

Nous avons le regret d'annoncer aujourd'hui que la femme Stock est en danger de mort. Elle a reçu les derniers sacrements dans sa famille, à Halluin, où elle s'était rendue avant le départ de son mari pour Paris.

La pauvre femme ignore qu'elle a le malheur d'être veuve.

LILLE

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE se réunira le 7 février, à 2 heures.

ENCORE UN DRAPEAU BLANC. — Après les deux drapeaux de la rue Royale et de la rue Saus-Pavé, enlevés hier, par la police, on a eu aujourd'hui à recommencer cette opération porte de Valenciennes.

Un magnifique drapeau fleurdelysé flottait sur les murs de la ville, juste au-dessus de la porte.

A six heures, les soldats de faction à cet endroit et qui, paraît-il, n'avaient rien vu pendant la pose assez difficile de cet emblème, l'ont enlevé.

Une enquête est ouverte.

CHEVAL EMPORTÉ. — Hier après midi, un cheval, conduit à la main, s'est emporté place Philippe-le-Bon et a commencé une course effrénée jusqu'à la Place, où il s'est abattu sur son conducteur, Pierre Loys, auquel il a brisé trois côtes.

Le malheureux a été transporté à l'hôpital.

Le cheval a été reconduit chez son propriétaire, M. Becquart, rue de la Baignerie.

ACCIDENT. — Hier après midi, à l'usine Kulmann à Marquette, un ouvrier, nommé Dubois, a eu la jambe brisée par une chaudière qu'on renversait.

Il a été transporté d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

ABANDON D'ENFANT. — La police croit être sur les traces de la femme qui, il y a quelques jours, a abandonné son enfant dans un corridor de la rue Saint-Sauveur. Ce serait une ouvrière d'Armentières qui, la veille, avait reçu un billet de logement de la police de sûreté. L'enquête se poursuit.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans les principaux scrutins qui ont eu lieu jeudi :

1° Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi et des propositions concernant la situation des membres des familles qui ont régné en France :

Ont voté pour : MM. Cirier, Bernard, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, de Marcère, Debuchy, Bergerot, Plichon, des Rotours, Outiers.

N'ont pas pris part au vote : MM. Giard et Desmoutiers.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Scrutin sur l'article premier du contre-projet de M. Floquel, repris par M. Madier de Montjau :

Ont voté pour : MM Masure, Girard, Giroud; Trystram.

Ont voté contre : MM. Cirier, Desmoutiers, Guillemin, de Marcère, Outters, Brame, des Rotours, Plichon, Dubuchy, Bergerot, Pierre Legrand, Bernard.

N'ont pas pris part au vote : MM. Giard et Screpel

La Chambre n'a pas adopté.

3° Scrutin sur l'ensemble de l'article premier du projet de loi :

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, Debuchy, Bergerot, Giard, Plichon, des Rotours, Outters, de Marcère.

N'a pas pris part au vote : M. Desmoutiers.

La Chambre a adopté.

4° Scrutin sur l'ensemble du projet de loi.

Ont voté pour: MM. Bernard, Trystram, Cirier, Girard, Giroud, Pierre Legrand, Guillemin, Masure, Screpel.

Ont voté contre : MM. Giard, Brame, Debuchy, Bergerot, Plichon, de Marcère, Outters, des Rotours.

N'a pas pris part au vote : M. Desmoutiers.

La Chambre a adopté.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Coez, pro curé de Lieu Saint Amand, est nommé curé de cette paroisse.

M. Duputs, pro-curé d'Aubry, est nommé curé de Thivencelles en remplacement de M. Gravelaine, démissionnaire pour raison de santé.

M. Loubert, curé de Saint-Benin, nommé procuré d'Aubry, est remplacé par M. Walrin, vicaire de Landrecies.

M. Bonte, vicaire de Jeumont, est nommé à Landrecies.

ARMÉE — *Infanterie*. — Par décret en date du 29 janvier 1883, sont nommés :

Au grade de lieutenant-colonel : M. Thévenin (Edmond-Eugène), chef de bataillon au 26e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Lanes, mis en activité hors cadre. Affecté au 1er régiment d'infanterie.

Au grade de chef de bataillon : (Ancienneté) M. Bourn (Louis Désiré), capitaine adjudant major au 96e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Talandier, admis à la retraite. — Affecté au 127e régiment d'infanterie.

M. Thoci de Bellet, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie, passe au 62e régiment de même arme, pour y occuper l'emploi de son grade, en remplacement de M. Lanes, mis en activité hors cadre.

M. Poupineau, chef de bataillon au 127e régiment d'infanterie, passe au 108e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Le Coursonnays, décédé.

M. de Peretti, chef de bataillon au 5e régiment d'infanterie, permute d'office avec M. Estrabeau, major au 73e régiment de même arme.

LE QUESNOY. — On signale tous les jours de nombreux vols au chemin de fer. Dans la nuit du 30 au 31 janvier, un wagon de tissus expédié de Rieux à Marly, a été ouvert à la gare du Quesnoy et trois pièces de tissus ont été enlevées.

Une enquête est ouverte.

ROBECQ. — *Nécrologie*. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Coillot, ancien curé d'Ennevelin, décédé à Robecq où il s'était retiré.

CYSOING. — L'affaire des croix brisées, le 30 janvier, se réduit à fort peu de choses. Ce sont des enfants de trois à six ans, qui, s'étant introduits dans le cimetière, par une ouverture de la haie, ont enlevé soixante-huit petites croix en bois dont ils en ont fait un tas.

Quoi qu'il en soit, M. le procureur de la République, un juge d'instruction et M. le capitaine de gendarmerie Chrétien, commandant, par intérim, la compagnie du Nord, se sont rendus hier à Cysoing.

Les jeunes coupables ont compris devant eux, ainsi que leurs parents, et certes ce ne sont pas les larmes qui ont manqué.

Cette leçon profitera aux enfants et aux parents qui feront bien de redoubler de vigilance, pour empêcher le retour de pareils faits.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que des voisins ont vu ces enfants opérer et qu'ils les ont laissé faire.

LA BASSÉE. — Avant-hier, on a retiré du canal le cadavre de F. Guilly, mécanicien, âgé de trente-huit ans, demeurant à Lorgies (Pas-de-Calais). Guilluy avait été dîné à Douvrin et l'on croit que le soir, trompé par l'obscurité, il sera tombé dans le canal.

DUNKERQUE. — La Chambre de commerce a relevé le mouvement du port pendant le mois de janvier.

Voici le tableau qu'elle publie :

Entrée	183 navires jaugeant	72,315	tonn.
Sortie	192 »	75,229	»
Ensemble	375 »	147,544	»
En 1881	457 »	154,812	»
Différence	82 navires en moins,	7,268	tonneaux en moins.

— La ménagerie Pezon est arrivée à Dunkerque et la Municipalité l'a autorisée à s'établir sur la *Place Jean-Bart*. Cette autorisation (une des nouvelles bêtues de nos piètres administrateurs) a soulevé les plus vives réclamations de la part des habitants qui voient leur belle place centrale encombrée, au moment des fêtes du Carnaval. Une pétition, couverte de nombreuses signatures, a été remise au Maire, pour lui demander d'envoyer les fauves sur un autre point de la ville. On craint que le Maire n'en tienne aucun compte; aussi les esprits sont-ils montés à un diapason que l'ancien commandant du génie n'apaisera pas facilement, s'il ne donne pas satisfaction à ses administrés.

— La tempête s'est de nouveau abattue sur [illegible] depuis quelques jours sont venus chercher un refuge dans notre port. La mer est horrible.

— Une dépêche de Darmouth annonce que le navire *Scotia*, parti de Dunkerque pour Witchaven, est entré en relâche après avoir perdu des embarcations et subi des avaries. Deux marins ont été grièvement blessés.

NEUVILLE-SUR-ESCAUT. — On a trouvé mort, dans un four à chaux abandonné, un nommé Louis P..., âgé de 36 ans, qui, chaque soir, avait l'habitude d'aller se réfugier là pour y passer la nuit.

HONDSCHOOTE. — Dans la nuit du 30 au 31 janvier, les douaniers du poste de Labroucks tracte ont capturé deux charges de tabac belge pesant ensemble 85 kilos, et valant 1,092 fr. 50.

Un des fraudeurs, vigoureusement poursuivi, n'a réussi à s'échapper qu'en se jetant dans la Basse-Colme. On croit qu'il a pu gagner l'autre rive à la nage.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Pas-de-Calais, dans les principaux scrutins qui ont eu lieu jeudi :

1 — Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi et des propositions concernant la situation des membres des familles qui ont régné en France :

Ont voté pour : MM. Florent-Lefebvre, Desprez, Ansart, Bouillez-Bridou, Fanien.

Ont voté contre : MM. Ribot, Graux, Hamille, Leveri, Lefebvre du Prey.

2. — Scrutin sur l'article premier du contre-projet de M. Floquet, repris par M. Madier de Montjau :

A voté pour : M. Florent Lefebvre.

Ont voté contre : Tous les autres députés du département.

La Chambre n'a pas adopté.

3. — Scrutin sur l'ensemble de l'article 1er du projet de loi :

Ont voté pour : MM. Florent Lefebvre, Desprez, Bouillez-Bridoux, Ansart, Fanien.

Ont voté contre : MM. Ribot, Hamille, Lefebvre du Prey.

La Chambre a adopté.

4. — Scrutin sur l'ensemble du projet de loi :

Ont voté pour : MM. Florent Lefebvre, Desprez, Bouillez-Bridoux, Ansart, Fanien.

Ont voté contre : MM. Hamille, Leveri, Graux-Lefebvre du Prey, Ribot.

La Chambre a adopté.

LENS. — Emile Sénéchal, âgé de dix-neuf ans, ouvrier mineur à la fosse n° 3, a eu les deux jambes cassées, mercredi, par un éboulement de terre survenu dans le fond où il travaillait.

— Georges Fabrick, âgé de 13 ans, ouvrier mineur à Liévin, est tombé de son escalier le 30 janvier, en allant se coucher, et a tué sur le coup. Il s'était brisé le crâne et la colonne vertébrale.

ARRAS. — Par décision ministérielle du 2 février 1883 :

M. Emilien, sous-lieutenant au 2e régiment du génie à Montpellier, a été désigné pour le 3e régiment de l'arme à Arras.

M. Major, sous-lieutenant au 3e génie à Arras, est désigné pour le 2e à Montpellier.

INCENDIE A CALAIS. — On nous écrit de Calais, le 2 février :

« Un incendie considérable s'est déclaré la nuit dernière, vers minuit un quart, dans une maison située rue des Boucheries.

» La maison incendiée avait trois étages et un grenier; elle était occupée par M. Joffroi, marchand d'objets de ménage et de pétrole, qui se trouvait absent de chez lui au moment de l'incendie.

» L'alarme a été donné par le clown du théâtre Grandsart, qui se trouve vis-à-vis ; ce clown se mit immédiatement à sonner de la trompette à laquelle le tocsin répondit bientôt.

» Le feu, ayant commencé par le magasin du rez-de-chaussée, s'est de suite communiqué à l'escalier, ce qui retira toute chance de salut de ce côté à Mme Joffroi et ses deux enfants, qui étaient couchés au second étage.

» Cette femme poussait des cris et voulant se jeter par la lenêtre avec ses enfants. Un pompier les sauva, au moyen d'une échelle.

» Les premiers secours furent organisés par MM. Prieur, commissaire spécial et Bonvoisin, commissaire de police, qui se trouvaient dans les écuries. On se mit à attaquer vigoureusement le foyer de l'incendie, qui malheureusement contenait une certaine quantité de pétrole, ce qui a permis au feu de ce développer successivement aux étages supérieurs et au grenier.

» Après trois grandes heures de travail, on se rendit maître du feu, grâce à l'intrépidité des pompiers et de la population, aidée des militaires.

» M. Dewavrin, maire, le colonel de Rive, l'ingénieur Vétillard, le commandant du 8e de ligne, ancien capitaine des pompiers de Paris, ont restés sur les lieux du sinistre jusqu'à 4 heures du matin.

» Tout le monde a fait son devoir.

» Il ne reste absolument que les quatre murs de la maison. »

ST-PIERRE-LÈZ CALAIS. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé depuis longtemps, M. Terrieux, 1er adjoint au maire de St-Pierre, a donné sa démission.

Le conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain à midi, à l'effet de nommer deux adjoints, la ville ayant droit à trois adjoints.

— Pendant la durée des représentations du Cirque Milanais, les cars des tramways attendront la fin des représentations.

— La Société la Concorde de Calais et de St-Pierre organise une grande tombola au profit des Pauvres.

— Lundi 12 février, la musique des sapeurs-pompiers offrira son premier bal paré et masqué à ses membres honoraires et à ses familles, au salon de l'Elysée.

— La société de gymnastique *l'Etoile*, donne un bal paré et masqué à ses sociétaires, le 19 février.

— Les élèves de la Musique municipale de St-Pierre organisent une partie de Carnaval, avec quête au profit des pauvres.

FERRIÈRE-LA-GRANDE. — Il y a quelque temps, M. l'abbé Bourlet, curé de Ferrière-la-Grande, a attiré sur lui l'attention des journaux réactionnaires. Il aurait parlé mal en chaire de la loi du 28 mars contre la liberté d'enseignement. Le parquet ne manqua pas de s'en émouvoir, et sous le piètre gouvernement dont nous sommes affligés, le zèle est de mise. Il fit un procès au curé de Ferrière-la-Grande. L'affaire a été plaidée la semaine dernière et le jugement rendu mercredi.

Le Tribunal a tout bonnement acquitté et renvoyé sans frais l'abbé Bourlet.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 2 FÉVRIER. — Léonie Staadtsbaeder, rue de la Longue-Chemise, 7. — Paul Dupire, chemin des Loups, 3. — Zélia Dewachter, rue du Fort, cour Couthier, 14. — Irma Boudry, sentier de la Basse-Masure, maisons Agache, 30. — Charlotte Boyart, rue du Tilleul, cour Vandamme, 3. — Marie Delroeux, rue Diecrème, 35. — Georges Carretta, rue d'Italie, maisons Carretta. — Hippolyte Notelet, rue des Arts, 178. — Maria Christiaen, rue du Fontenoy, 154. — Apolline Rogier, rue de l'Industrie, maisons Tiers. — Désiré Vantriel, rue de la Basse-Masure, cour Dhont, 4. — Elisa Gérard, rue de la Basse-Masure, cour Dhont, 5 — Achille Lesavre, rue du Tilleul, cité Louis Scharron, 17. — Pauline Dutoit, rue St-André, maisons Derville.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 2 FÉVRIER — César Moine, 1 mois, rue Pellart, fort Mulhier, 53. — Charles Liagre, 79 ans, épicier, rue Vaucanson, 49. — Blanche Vervaecke, 15 ans, sans profession, rue Vaucanson, 20. — Sophie Parzis, 57 ans, ménagère, rue du Pile, cour Lefebvre, 3. — Anne Borremans, 73 ans, ménagère, rue Bernard, cour Bernard, 1. — Elise Dewilmaux, 22 ans, cabaretière, rue de la Paix, au Nouveau Coin. — François Constant, 81 ans, pensionnaire, aux Petites-Sœurs. — Jean Desfrennes, 2 mois, rue de Beaurewaert, 37 — François Lannoy, 3 ans, rue d'Alma, 223. — Angèle Govaert, 8 mois, rue de la Guinguette, cour Senécaut, 3. — Alfred Wilmot, 1 an, rue des Arts, 33. — Mathilde Vandenberg, 19 jours, rue de Beaurewaert, cour Jénart, 4.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 2 février. — Emile Cadeau, place Charles-Roussel. — Vincent Pollet, rue de Lille. — Albert Vandermarlière, à la Pierre Bleue. — Louise Demuynck, rue de Menin. — Jean-Baptiste Selosse, rue Joire.

DÉCÈS du 2 février. — Anne Vermersch, 20 jours, rue Delobel. — Isabelle Clicteux, 64 ans, sans profession, rue de Gand. — Jules Chantry, 46 ans 1 mois, peintre, rue St-Jacques. — Charles Thieffry, 34 ans 9 mois, menuisier, au Blanc-Seau. — Hermine Parmentier, 4 ans 7 mois, Blanc-Seau.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS IMPORTANT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **D'Halluin-Leleu**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Auguste-François-Joseph D'Halluin**, Marguillier de la paroisse de Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1883, dans sa 67e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 février, à 8 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5, à 10 heures, en l'église de Saint Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 145.

Les amis et connaissances de la famille **Wilmot-Colignon**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Alfred-Jean-Baptiste Wilmot**, décédé à Roubaix, le 2 février 1883, à l'âge de 13 mois 1/2, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 février, à 2 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 36, à 2 heures.

Les amis et connaissances de la famille **Thieffry-Dubujuoy**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles-Joseph Thieffry**, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 2 février 1883, dans sa 35e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 3 courant, à 8 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 4 dudit mois, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5, à 9 heures 3/4, en l'église de Saint-Eloi (Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Presbytère, (près de l'église.)

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi 19 mars, à 9 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **Lepers-Lepers**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Raymond-Florentin Lepers**, veuf de Dame **Julie-Adelaïde Lepers**, décédé le 2 février 1883, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 février, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vieille-Place.

Un Service Solennel sera chanté le mardi 20 février, à 11 heures, en l'église de Noyelles-sur-Sambre.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera chanté le mardi 6 mars, à 9 heures, en l'église de Wattrelos.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 6 février 1883, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Bernard Provost**, époux de **Catherine Fluin**, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1882, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Désiré-Philippe Hermans**, époux de Dame **Véronique Flandroy**, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1882, à l'âge de 53 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel sera célébré en l'église Notre Dame, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur **Pierre-Joseph Goupil**, époux de Dame **Félicité Catteau**, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1882, à l'âge de 74 ans, et de Monsieur **Louis-Julien Goupil**, son fils, décédé subitement à Roubaix, le 8 février 1882, dans sa quarante-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri-Charles-Joseph Duhamel**, époux de Dame **Céleste Ducatel**, décédé à Roubaix, le 2 février 1881, dans sa 31e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre Dofremont**, époux de Dame **Amélie Leroy**, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1883, dans sa 65e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 6 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre Laupe**, époux de Dame **Adelaïde Deldalle**, décédé subitement à Roubaix, le 7 février 1882, dans sa 66e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 6 février 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Elodie Vraux**, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1882, à l'âge de 21 ans et 8 mois — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 février 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Adelaïde-Joséphe Prouvost**, veuve de Monsieur **Cyrille Lebrun**, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1883, dans sa soixante-quinzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — Le 60e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1868 par la ville de Bruxelles (crédit communal), a eu lieu le jeudi 1er février. Voici les numéros primés :

N° 45009 remboursable par 10,000 francs.
N° 92825 par 1,000 fr.
Numéros 53809—54298 chacun par 500 fr.
Numéros 28835—50009—85204—88322—91827—127263 chacun par 225 francs.

ANVERS. — Le 48e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1867 par la ville d'Anvers, a eu lieu le jeudi 1er février. Numéros primés :

N° 115726 remboursable par 30,000 francs.
N° 259627 par 5,000 fr.
Numéros 217190 — 271108 chacun par 1,000 fr.
Numéros 25714 — 179783 — 263195 — 261592 chacun par 500 fr.

— Aux francs-maçons qui persistent à dire et à faire naître qui continuent de croire que la franc-maçonnerie ne s'occupe ni de politique, ni de religion, on peut signaler la convocation suivante à une tenue de la loge d'Anvers :

« R.·. Chap.·. et Areop.·. Les Amis du Commerce et la Persévérance réunis
» Or.·. D'ANVERS, 26e j.·. IIe m.·. 5885.
» T.·. C.·.
» La R.·. ☐.·. se réunira au gr.·. d'Apprenti, le LUNDI 22e j.·. IIe m.·. à 8 h.·. de M.·. P.·.
» ORD.·. DES TRAV.·.
» 1° Ten.·. d'interv.·. au scrut.·. d'init.·. du lowt.·. Paul Lefèvre ;
» 2° *Réforme électorale*;
» 3° Communic.·. div.·.

» Par mand.·.
» Le Fr.·. Secrét.·.
» Aug. COULS.

» — Après la tenue, l'appel des FF.·. se réunira en tem.·. de Com.·. et de M.·. pour statuer sur des dem.·. d'augm. de sal.·. »

L'année maçonnique commençant le 1er mars.

janvier répond au 11e mois de l'année. C'est l'*Escaut* qui cite ce document. Ce que les francs-maçons font en Belgique, ils le font en France, car, comme l'a dit le Fr.·. Ragon, le *docteur* de la secte : « La Maçonnerie est une. »

LOUVAIN. — Il y a deux ans, un crime horrible ensanglantait la commune de Smeermaes, près de Maereyck.

Une pauvre vieille femme, la veuve Brueuls, qui tenait un petit cabaret dans cette localité, avait été assassinée dans les circonstances les plus tragiques. Le meurtrier présumé, un nommé Alofs, fut condamné, par la cour d'assises du Limbourg, à la peine de mort, commuée plus tard en travaux forcés à perpétuité. Devant ses juges, Alofs ne cessa de protester de son innocence.

Transféré, après le rejet de son pourvoi, à la maison cellulaire de Louvain, Alofs ne tarda pas y devenir malade. Sentant sa fin prochaine, il a demandé à entrer dans la voie des aveux. Il a reconnu ce qu'il avait nié avec acharnement devant la cour d'assises: qu'il s'était caché dans l'escalier jusqu'au moment où le dernier des consommateurs se fut éloigné. C'est alors qu'il s'est rué sur sa victime.

Là ne se sont pas arrêtés les aveux d'Alofs: il s'est également avoué l'auteur de l'assassinat d'une personne qu'on a trouvée pendue dans le parc de Maestricht.

La justice le soupçonnait encore coupable d'autres crimes perpétrés dans le Limbourg ; mais, sur ces points, Alofs s'est déclaré absolument innocent.

ANVERS. — *Singulier procès*. — Le correspondant bruxellois de l'*Escaut* signale un curieux procès qui se plaidera sous peu. Il y a quelque temps, deux membres de la famille le Marnix demandèrent pour eux à M. le ministre de la Justice le droit d'ajouter à leur nom de prédicat de Sainte-Aldegonde, et de s'appeler, par conséquent « comtes Marnix de Sainte Aldegonde. » Après quelques négociations, M. Bara accorda la permission à tous les membres de la famille Marnix vivant en Belgique et à leurs descendants. Mais il se fait qu'il existe en France un marquis de Sainte Aldegonde, qui se croit le seul descendant authentique et légitime du fameux « gueux » du XVIe siècle. Il prétend interdire à la famille Marnix d'user du prédicat et vient de porter le différend devant les tribunaux belges. Il y a là une question juridique curieuse à résoudre.

JOURNAL. — Nous apprenons la mort de M. Désiré-Germain Hallez, vicaire général retraité, chanoine titulaire de la Cathédrale, ancien président du Séminaire de Tournai.

Ce vénérable prêtre, dont la vie ne fut qu'une longue suite de services rendus à l'Eglise catholique, a été enlevé à l'affection de tout le diocèse, le 30 janvier 1883, dans sa soixante-onzième année.

FAITS DIVERS

— On écrit de Nice, le 2 février :

« Aujourd'hui, a eu lieu la grande bataille des fleurs. On a vu défiler près de 1,100 voitures remplies de dames élégantes se battant à coups de bouquets, sur une étendue de plusieurs kilomètres, entre une haie pressée de curieux dont il est impossible d'évaluer le nombre.

» La promenade des Anglais, le quai du Midi, le quai Ponchettes, le quai Masséna étaient littéralement jonchés de fleurs.

» Les voitures marchaient au pas sur deux rangées. Un grand nombre de cavaliers et d'amazones ont également pris part au combat.

» La fête, commencée à 2 heures, s'est terminée à quatre. Cette deuxième journée des îlates, comme la précédente, n'a été attristée par aucun accident. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Conseil des ministres

Paris, 3 février.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée à l'Elysée, sous la présidence de M. Grevy.

Les ministres se sont entretenus de l'accueil probable que ferait le Sénat au projet de loi d'exception.

Ils ont constaté que les dispositions des sénateurs y étaient peu favorables.

Les portefeuilles des affaires étrangères